

## BUREAU SYNDICAL DU 02 AVRIL 2024

### COMPTE RENDU DETAILLE

Date de convocation : 27 mars 2024

Date de réunion : 02 avril 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Bureau Syndical s'est réuni en ses lieu et place habituels, sous la présidence de M. HIRAUX

Sont présent(e)s : M. DURAND, Mme VIELPEAU (en visio-conférence), M. POLLIEN, M. CHESNÉ, Mme BADRÉ (en visio-conférence), M. LECOMTE

Sont absent(es) excusée(s) : M. DECUYPÈRE, M. DEVAUCHELLE, Mme RAIMBOURG

Secrétaire de séance : M. POLLIEN

Monsieur HIRAUX ouvre la séance à 17h10 ; il excuse Mme RAIMBOURG, MM DECUYPÈRE et DEVAUCHELLE pour leur absence et débute la lecture de l'ordre du jour du Bureau Syndical couplé avec la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines.

Pour la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines :

- Sont présent(e)s : M. HIRAUX, Mme LYON (en visioconférence), Mme VIELPEAU (en visio-conférence)
- Sont absent(e)s excusé(e)s : M. DECUYPÈRE, M. JACOB, M. NALIS, Mme RAIMBOURG

## I- COMMISSION FINANCES, AFFAIRES GENERALES, RESSOURCES HUMAINES

### 1- FINANCES

#### • **Approbation du Compte de Gestion 2023**

Les documents nécessaires à l'examen du Compte de Gestion 2023 sont présentés par Mme VIELPEAU à la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines et au Bureau Syndical. Ils feront l'objet d'une présentation au Comité Syndical du 23 avril 2024.

N'ayant pas de question, Mme VIELPEAU passe au point suivant

#### • **Examen du Compte Administratif 2023**

Les documents nécessaires à l'examen du Compte Administratif 2023 sont présentés à la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines et au Bureau Syndical. Ils feront l'objet d'une présentation au Comité Syndical du 19 mars 2024.

A la page 8 du Powerpoint, concernant la structure de la dette contractée par le SMITOM, les taux de 4,14 % et 3,50 % sont confirmés.

Une coquille est relevée à la page 10 du même document et page 27 de la présentation du Compte Administratif au sujet des ratios. En effet, les 2 tableaux ont été inversés.

En outre, il est relevé une faute d'orthographe à la page 11 du Powerpoint.

L'Administration prend note de l'ensemble de ces remarques et procédera aux rectifications nécessaires dans le cadre de la présentation au Comité Syndical du 23 avril prochain.

#### • **Affectation des résultats de l'exercice 2023**

Les documents nécessaires à l'examen de l'affectation des résultats de l'exercice 2023 sont présentés à la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines et au Bureau Syndical. Ils feront l'objet d'une présentation au Comité Syndical du 23 avril 2024.

M. FROMENT apporte quelques précisions quant au calcul qui a abouti à l'affectation des résultats.

- **Situation de la RPPom**

Un point oral est fait sur la situation de la RPPom (Redevance Partie Proportionnelle pour le traitement des ordures ménagères).

M. FROMENT rappelle que la RPPom correspond à la tonne des Ordures Ménagères Résiduelles (Omr). Actuellement, le montant de la RPPom est de 78 €/tonne alors que le BP 2024 avait retenu une RPPom à 65 €/tonne. Sur une base de 100.000 tonnes par an, un écart de 1 € équivaut à 100.000 € de charge en année pleine.

La RPPom ne cesse de progresser depuis le début de cette année :

- En janvier : 80,70 € ;
- En février 78,11 € ;
- En mars : 83,57 €.

Mme VIELPEAU suggère que le mécanisme de la RPPom soit rappelé lors du prochain Comité Syndical. M. FROMENT confirme qu'il se chargera de fournir une présentation à l'occasion du Comité Syndical du 23 avril 2024.

## 2- RESSOURCES HUMAINES

- **Création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1ère classe – Catégorie B**

Mme RAIMBOURG étant absente, c'est M. HIRAUX qui assure la présentation de ce point. Il explique que Mme DUHAMEL, Responsable du Service Prévention, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle détient actuellement le grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe et remplit toutes les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade. Compte tenu de sa forte implication au travers notamment du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), il est soumis pour avis à la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines et au Bureau Syndical l'autorisation de créer un poste permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre à Mme DUHAMEL d'accéder à ce grade. Les membres du Bureau Syndical, après délibération, approuvent à l'unanimité la création de cet emploi à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

- **Situation des Ressources Humaines au sein du syndicat**

Un point oral est réalisé par M. HIRAUX sur la situation des Ressources Humaines du syndicat :

- Mme Nathalie DAUX, agent d'accueil, sera absente durant plusieurs mois ; elle est actuellement remplacée par Mme Mégane STEPHAN, une ancienne apprentie du SMITOM titulaire désormais du Bac Pro Métiers de l'accueil.
- Le remplacement de Mme Maryse SILLINI, gestionnaire Comptabilité et Ressources Humaines, doit être assuré du fait de son départ à la retraite annoncé pour la fin d'année. Cependant, compte tenu des jours de congés et de récupération accumulés par Mme SILLINI, cette dernière devrait arrêter ses fonctions dès septembre prochain. Un recrutement a été lancé ; des CV commencent à parvenir.
- Mme Priscillia PASSAVANT attend un heureux évènement pour septembre ; un recrutement est par conséquent également lancé pour assurer son remplacement, dès le mois de juillet, durant 8 à 9 mois.
- Mme Marie-Hélène DUHAMEL, comme indiqué précédemment, a fait valoir ses droits à la retraite pour la fin d'année 2024/début d'année 2025. C'est pourquoi Mme BRUN dit avoir alléché les candidats potentiels en couplant les postes de Mme DUHAMEL et de Mme PASSAVANT. Cependant, le recrutement s'avère difficile, malgré la parution de plusieurs annonces (dans La Gazette des Communes et sur le site Emploi territorial du CDG). Mme LYON acquiesce en indiquant que c'est particulièrement vrai dans certaines branches et notamment les finances. Mais également le juridique et les marchés publics, ajoute Mme BRUN.

L'ordre du jour de la Commission Finances, Affaires Générales et Ressources Humaines étant achevé, M. HIRAUX remercie Mme LYON pour sa participation et lui souhaite une bonne soirée.

## II- BUREAU SYNDICAL

### 1. INSTITUTIONNEL

- **Compte-rendu du Bureau Syndical du 27 février 2024**

Les membres du Bureau approuvent ensuite à l'unanimité le compte-rendu du Bureau Syndical du 27 février 2024.

- **Examen du projet de l'ordre du jour et des notes du Comité Syndical du 23 avril 2024**

Les membres du Bureau examinent l'ordre du jour du Comité Syndical du 23 avril 2024 et procèdent à la désignation des rapporteurs.

- **Décisions du Président (n° 2024-04 à 2024-18)**

Les membres du Bureau examinent et valident les décisions du Président. Il est toutefois demandé à M. FROMENT de vérifier le montant de 6.558.000 euros indiqué à la décision n° 2024-15, relatif au placement effectué auprès du Trésor Public dans le cadre de l'ouverture d'un compte à terme (CAT).

### 2. EXPLOITATION – MME BRUN / M. DURAND

- **Bilan 2023 – Présentation des principaux points / Actualités / Tableau de bord**

La présentation du bilan 2023, des principaux points, actualités et tableau de bord relative au service Exploitation est réalisée à l'aide d'un PowerPoint par Mme BRUN, en l'absence de M. DECUYPÉRE, en ce qui concerne le bilan UVE et plus précisément :

- ✓ La disponibilité :
  - des lignes à grilles : elle dépasse l'objectif contractuel mais elle a été affectée par des casses de grilles (causées notamment par des bonbonnes de protoxydes d'azote).
  - De la L4 F : elle est en nette progression par rapport à 2022 (65 %) mais reste inférieure à l'objectif contractuel (71 %) du fait d'arrêts justifiés par la maintenance et par une panne importante.
- ✓ Les tonnages réceptionnés : les tonnages d'OM sont toujours en baisse et rentrent bien dans le cadre du PLPDMA. Une compensation s'avère nécessaire de la part de SOMOVAL ; Mme BRUN rappelle les termes de la convention.
- ✓ Les tonnages traités : 3.527 tonnes n'ont pas été incinérés en 2023. Cependant, aucune pénalité n'a été appliquée dans la mesure où 5.000 tonnes de détournements sont contractuellement autorisés. Les dispositions du contrat sont par conséquent respectées.
- ✓ Production électrique et sous-produits : les montants en 2023 sont bien dans les garanties du contrat, la production pour les 3 lignes de REFION est conforme à l'objectif contractuel.
- ✓ Suivi environnemental : les 60 h de dépassements horaires et semi-horaires autorisées par ligne sont respectées. Cependant, il est à déplorer des dépassements des valeurs limites d'émission journalières réglementaires et des valeurs contractuelles. Ces obligations sont par conséquent fréquemment rappelées à notre concessionnaire, avec application immédiate de pénalités : 1.000 € par dépassement et 2.000 € en ce qui concerne les dépassements en dioxines et furanes sur la L4F en 2023, même si les seuils sont respectés depuis octobre.
- ✓ Le logiciel permettant de suivre les états de mesure NOC et OTNOC (conditions d'exploitation autres que normales) et de vérifier le nombre d'heures en fonctionnement non nominal d'incinération est opérationnel depuis fin 2023 (il est obligatoire depuis 2024). La nouvelle directive européenne (le BREF) autorise 250 h de fonctionnement non nominal par ligne d'incinération.
- ✓ Bilan CS (Collecte Sélective) : Une légère hausse a été constatée en 2023 par rapport à 2022 (18.461 t contre 18.176 t). Ces résultats sont à consolider avec ceux du SMDO (à venir).
- ✓ Bilan Verre : Le verre est en baisse de 1 % par rapport à 2022. Cependant, il reste encore trop présent dans la CS.
- ✓ Bilan PTS (Plateforme de Tri Sommaire) et DV (Déchets Verts) : Le tonnage des encombrants collectés est en légère hausse par rapport à 2022 (+ 2 %). Celui des déchets verts a quant à lui fortement augmenté (+ 17 %).

- ✓ Traitement des biodéchets : Sur le territoire de la CAPM, le traitement est assuré par Valor'Tri depuis novembre ; 2 quartiers sont sensibles ; il est nécessaire de relancer la communication. M. DURAND interroge : Jaïgues n'ayant toujours pas obtenu son agrément, quid du compostage des déchets ? Mme BRUN répond que tout se fait sur le site de Poincy.

M. DURAND poursuit par la présentation relative au bilan déchèteries 2023. Il évoque les chiffres clés de l'année 2023 portant, toutes déchèteries du territoire confondues, sur :

- ✓ Le taux de valorisation moyen : 66 %, contre 51 % en 2022. M. DURAND évoque le meilleur résultat de valorisation détenu par un agent de Saâcy-sur-Marne.
- ✓ La part ECODDS : 75 % contre 45 % en 2022.
- ✓ Sur l'ensemble de l'année 2023, la fréquentation est similaire à celle de 2022. Coulommiers (17 %), Nanteuil-Lès-Meaux (16 %), Meaux (15 %), Bailly-Romainvilliers (13 %) et Ocquerre (10 %) sont les déchèteries les plus fréquentées ; à l'inverse, Jouy-sur-Morin (6 %) est la moins fréquentée.
- ✓ L'évolution des fréquentations n'est cependant pas égale sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Le tonnage en 2023 est en baisse (- 4 %) par rapport aux années précédentes.
- ✓ Le taux de valorisation (65 %) s'est nettement amélioré sur l'ensemble des sites, ce qui représente une baisse de la part des déchets non incinérables (34,3 % du tonnage annuel collecté). Cette tendance a permis de générer d'importantes économies et une augmentation des recettes pour le SMITOM, et ce, M. DURAND tient à le dire, grâce au travail des équipes du syndicat et d'AUBINE.
- ✓ La forte baisse du tonnage des non-incinérables est liée notamment à la sécurisation des déchèteries (vidéosurveillance) en ce qui concerne la ferraille (+ 8 %) et les DEEE (+ 29 %). L'installation de bennes éco-mobiliers a été très profitable à la récupération de mobilier (+ 70 %). Plus de 1.000 tonnes ont été détournés vers la filière REP mobiliers au lieu d'être incinérées.

M. DURAND précise que les agents valoristes se sentent mieux considérés et apprécient, notamment, la fermeture des sites durant les jours fériés. Il pense que cela concourt aux excellents résultats.

### 3. PREVENTION – M. POLLIEN

- **Bilan 2023 – Présentation des principaux points / Actualités / Tableau de bord**

La présentation du bilan 2023, des principaux points, actualités et tableau de bord, relative au service Prévention est réalisée à l'aide d'un PowerPoint par M. POLLIEN.

Sont évoqués les sujets suivants :

- ✓ Les temps forts de la politique de prévention du syndicat au travers des différents axes du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA) ;
  - Sensibilisation tous publics - Axe 2 ;
  - Donner, réparer, Réemployer - Axe 3. Mme BRUN précise que la petite photo sur le slide n° 7 concerne une demande de mise en place de boîtes à dons du CCAS de la Ferté-sous-Jouarre.
  - Politique de déploiement du compostage individuel ou partagé – Axe 4 : En 2023, 2.676 composteurs individuels ont été distribués. Au 31 décembre 2023, le nombre de sites de compostage partagé est de 24 pour la CAPM, 23 pour COVALTRI, 13 pour VEA et 1 pour la CCPMF.
  - Gestion des Déchets Verts (DV) – Axe 4 : Le montant total des subventions accordées s'élève à 11.597 euros et concerne :
    - 61 broyeurs à végétaux,
    - 7 kits mulching,
    - 59 tondeuses
 10 communes ont bénéficié du prêt du broyeur professionnel du SMITOM, dont 2 communes de COVALTRI (sans doute durant l'indisponibilité de celui que le SMITOM a cédé à cet EPCI en juin 2021). En outre, durant la quinzaine « Tous au Compost », du broyat a été mis à disposition des particuliers dans les déchèteries d'Ocquerre, Meaux et Bailly-Romainvilliers.
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire – Axe 4 : A ce titre, 4 cantines ont bénéficié des interventions du syndicat. Un concours vidéo « Ensemble contre le gaspillage alimentaire » a compté 6 participants parmi des collégiens du territoire.

M. HIRAUX conseille aux membres du Bureau de jeter un coup d'œil à l'ensemble des courriers joints car plusieurs informations sur les actualités du SMITOM y sont données (analyse du rapport annuel 2022 de SOMOVAL, compte rendu du webinaire du 23 janvier 2023 relatif à l'axe 1 du PLPDMA, promotion de l'usage des couches lavables, reconduction des aides pour un jardinage plus durable,...).

- **Agenda**

M. HIRAUX réalise un point aux membres du Bureau sur les réunions à venir.

Mme BRUN évoque la Journée Environnement Partage (JEP) organisée au SMITOM le samedi 08 juin prochain. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, sur inscription au préalable, des visites du CIT se feront par groupe de 12 personnes, durant 45 minutes à 1 heure. 200 à 300 personnes sont envisagées. Plusieurs intervenants seront prévus pour ces visites.

- **Questions diverses**

M. HIRAUX évoque le projet LISAQUA, ferme aquacole d'élevage de gambas qui sera chauffée par l'UVE : le dossier avance, la vente entre VEOLIA et LISAQUA des terrains d'assiette de la construction est chez le notaire.

M. HIRAUX précise ensuite enchaîner les réunions avec KNAUF dans le cadre de son raccordement à l'UVE ; le dossier est un peu compliqué. Le SMITOM souhaite arriver à un résultat mais pas à n'importe quel prix. D'où de vives négociations. Mme BADRÉ intervient : en cas de rupture de convention, il faut assurer les arrières du syndicat en ce qui concerne la vente de l'électricité. M. HIRAUX précise que des clauses de résiliation (et notamment la perte de production) sont bien prévues avec KNAUF, comme dans tous contrats. Mme BADRÉ conseille d'évoquer le sujet en Comité Syndical. M. HIRAUX acquiesce : l'ensemble du contrat sera prochainement abordé.

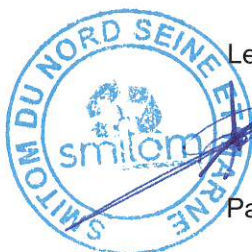
Le prix proposé par KNAUF est de 100 €/kW. Le problème se situe actuellement au niveau des fluctuations du marché de l'électricité. Aussi, le syndicat souhaite-t-il assurer la sécurisation d'une partie de sa valorisation par un accord « Public/Privé ». Mme BADRÉ rappelle que le contrat sera pérenne durant 20 ans. De cette façon, le Syndicat est certain de vendre au moins une partie de son électricité. Cependant, il est important d'expliquer pourquoi il doit le faire, en pensant à intégrer des modalités de rupture de contrat. M. HIRAUX précise que le SMITOM va fournir une énergie décarbonée à KNAUF, ce qui est un atout pour le syndicat, confirme Mme BADRÉ. Mme BRUN ajoute que la vente de chaleur (diversification des recettes) de l'UVE sécuriserait le syndicat, tout en accompagnant une entreprise, mais au travers d'une relation gagnant-gagnant. Mme BADRÉ est d'accord, à condition de faire de la pédagogie. M. HIRAUX rappelle que KNAUF a des intérêts dans cette affaire puisqu'il est prêt à y investir 4 millions d'euros.

N'ayant plus de questions, M. HIRAUX remercie les membres du Bureau pour leur participation et lève la séance à 19h10.



Le Secrétaire de séance,

Christophe POLLIEN



Le Président,

Pascal HIRAUX

- Communication vers les adhérents.  
M. DURAND indique ne pas avoir bénéficié de la liste des usagers qui sont venus récupérer un composteur au SMITOM. Il en est de même pour COVALTRI77. LE SMITOM doit ressortir les éléments et les transmettre à son adhérent.
- Actions prioritaires pour l'année 2024 : Le test concernant les couches lavables a remporté un vif succès ; il a débuté samedi dernier auprès de 20 familles.
- ✓ Un point d'étape sur l'étude Biodéchets ;
- ✓ Les perspectives.

#### 4. ANIMATION – M. LECOMTE

##### • Bilan 2023 – Présentation des principaux points / Actualités /Tableau de bord

La présentation du bilan 2023, des principaux points, actualités et tableau de bord, relative au service Animation est réalisée à l'aide d'un PowerPoint par M. LECOMTE.

Sont évoqués les sujets suivants :

- ✓ Evolution des animations : ouverture des parcours pédagogiques du CIT et arrivée d'un nouvel éco-animateur.
- ✓ Type d'animations : au total, 374 réalisations en milieu scolaire, extrascolaires et grand public (chiffre quasi identique à 2022).
- ✓ Visites du CIT : 48 en 2023 soit 763 visiteurs au total.
- ✓ Principaux axes de travail hors milieu scolaire autour de :
  - Nettoyons la Nature ;
  - Animations sur le tri ;
  - Ateliers tawashis.
- ✓ Thématiques abordées : ont été diversifiées en 2023 avec principalement les thématiques sur le compostage et le gaspillage alimentaire.
- ✓ Type de public : les animations destinées aux enfants représentent 80 % du public sensibilisé (+ 14 % par rapport à 2022).
- ✓ Sensibilisation public Enfance-Jeunesse : 304 animations réalisées en 2023, majoritairement dans les écoles élémentaires (1.564 enfants du CE2 au CM2 sensibilisés autour de l'animation « L'Aventure des déchets »). 10 prêts de matériel pédagogique. Dans les collèges et lycées, les thématiques sur le tri, le gaspillage alimentaire et général ont été abordées. Un catalogue relatif aux animations spécialement dédiées aux collégiens et lycéens a été édité en fin d'année.
- ✓ La sensibilisation au gaspillage : intervention du SMITOM dans 4 cantines, près de 900 enfants ont été sensibilisés sur le sujet.
- ✓ Le bilan de l'année 2023 par répartition sur le territoire : le résultat concernant la CCPMF reste perfectible (3 % des personnes sensibilisées, soit 10 personnes pour 1.000 habitants). Mme BRUN et M. HIRAUX estiment qu'il serait nécessaire de faire davantage de communication.
- ✓ Focus sur TerraCycle
- ✓ Bilan des objectifs 2023
- ✓ Perspectives.

#### 5. INFORMATIONS GENERALES

##### • Synthétique des courriers départ

M. HIRAUX réalise un point aux membres du Bureau sur le synthétique des courriers. Ce dernier fait état notamment de :

- ✓ Courriers de contestations reçus à la suite de la mise en œuvre des nouveaux horaires des déchèteries ;
- ✓ Courriers de prêts de bennes dans le cadre d'inondation ou de manifestations de collecte de déchets sauvages, courriers qui ont suscité en retour des lettres de remerciements des communes concernées.